Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20230515-BUR-AG-23-035-DE
Date de télétransmission : 24/05/2023
Date de réception préfecture : 24/05/2023

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 15 Mai 2023.

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une Subvention à l'Association Bastia Beer Club – Bastia Beer Festival 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Leslie PELLEGRI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Emmanuelle de GENTILI, Jean-Louis MILANI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 15 Mai 2023

OBJET : Attribution d'une Subvention à l'Association Bastia Beer Club – Bastia Beer Festival 2023

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux évènements à caractère économique et numérique ;

Vu la demande de subvention reçue ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

D'attribuer une subvention de 1 500 euros à l'Association Bastia Beer Club (SIRET : 91370995200018) pour la manifestation « Bastia Beer Festival 2023 » qui se déroulera du 29 Septembre au 1er Octobre 2023 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 24 MAI 2023
et publication ou notification
du 24 MAI 2023
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRANI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr